

livres par Charge, faisant six cens mille livres pour les quatre nouvelles, servira à rembourser les trois autres. Malgré cette augmentation les émolumens, fixés ci-devant à 24000 livres, ont été réduits à 17500, intérêts du prix de la Charge; à raison de cinq pour cent. Le surplus des bénéfices sera proportionné aux différens objets que chaque Intendant aura dans son Département.

On parle aussi de supprimer plusieurs autres Charges des Finances, ainsi que de réduire les appointemens des premiers Commis de divers Départemens, de renvoyer un grand nombre de Subalternes; qu'on fait monter jusqu'à 180, & dont plusieurs ne paroissent que pour recevoir leur argent; & malgré la paix dont on est à présent heureusement assuré, par la réconciliation de l'*Espagne* avec l'*Angleterre*, on ne laisse pas de parler des Edits Bu.iaux, que Mr. le Contrôleur Général se dispose à faire publier incessamment. L'entregistrement n'en souffrira sans doute aucune difficulté dans la nouvelle Cour de Justice. Cet objet passé pour avoir été un des motifs qui ont contribué en quelque chose à accélérer son établissement.

Mais l'une des premières opérations économiques faites par Mr. l'Abbé Terray dans le Département de la Marine, est la suppression d'un Bureau d'administration, établi à l'Hôtel de la Compagnie des *Indes*, à la tête duquel étoient Mrs. de Bruny & de Clonard, anciens Syndics, & de la Rochette, ancien Député de la Compagnie. Ensuite il a supprimé plusieurs autres Bureaux, toujours de son Département, & des Charges doubles de Trésoriers - Généraux : Celle de Mr. Bouret de Vezelai pour le Génie